

DELIBERATION
relative au rapport d'activité 2022 des œuvres universitaires et scolaires

La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,

*Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,
Vu le rapport d'activité 2022 présenté en séance,*

- **Point de l'ordre du jour**

6 – Rapport d'activité 2022

- **Entendu l'exposé de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,**
- **Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :**

Le conseil d'administration du Cnous approuve le rapport d'activité 2022 des œuvres universitaires et scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration **approuve, à l'unanimité** des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 30
(dont 28 membres avec voix délibératives)
Quorum : 10
Membres participant à la délibération : 12
Procurations : 12
Abstention : 0
Pour : 24
Contre : 0

Dominique MARCHAND

Pièces jointes : Rapport d'activité 2022